

PROCÈS-VERBAL

59^e assemblée régulière des délégués de l'Association Cerebral Suisse

Lieu, date: 24 octobre 2015 au Swisscom Conference Center, Olten

Personnes présentes: voir liste Excusés: voir liste

Début de la séance: 10 h 30 Fin de la séance: 13 h 22

Auteur: Beatrix Huguenin Brunner

Ordre du jour

1. Mots de bienvenue

2. Élection des scrutateurs

3. Approbation du procès-verbal de la 58^e assemblée des délégués du 25 octobre 2014 à Olten

4. Rapport annuel 2014

5. Bilan annuel 2014 et rapport des réviseurs

Rapports

6. a) sur l'utilisation des fonds de la fondation
b) sur les legs

7. Budget 2016

8. Révision des statuts

Élections:

9. a) Réélection des membres sortants du comité central
Josef Odermatt, Rolf Schuler et Daniela Vetsch
b) Élection de nouveaux membres du comité central
candidature de Michel Jeanbourquin, association régionale du Valais
c) Élection du président
- Michel Jeanbourquin, association régionale du Valais
- Marcel Kaiser, membre du comité central

Départs

10. a) Cornelia Nater, membre du comité central
b) Martin Staub, président du comité central

11. Programme de l'année 2016

12. Points divers

1. Mots de bienvenue

Le président, **Martin Staub**, salue les délégués ainsi que les collaborateurs et collaboratrices du bureau qui participent à la 59^e assemblée des délégués de l'Association Cerebral Suisse à Olten. Aujourd'hui, nos hôtes sont Michael Harr, dirigeant de la Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral, ainsi que Michel Jeanbourquin. Il salue également les membres du comité central. Il donne la parole à Konrad Stokar qui salue toutes les personnes présentes dans ses nouvelles fonctions de dirigeant et se présente une nouvelle fois.

Les délégués de l'association régionale des cantons de Genève, de Glaris et du Jura bernois sont **excusés**.

Le président **Martin Staub** constate que la pré-invitation ainsi que l'invitation à l'assemblée des délégués ont été envoyées dans les délais prescrits.

La **requête** de la région de Winterthour relative aux statuts est encore en instance. L'association régionale du Valais propose Michel Jeanbourquin comme président du comité central. Aucune autre requête n'a été déposée.

40 personnes sont présentes, trois ne sont pas encore arrivées.

Ordre du jour: le point 9b de l'ordre du jour doit être rayé. Michel Jeanbourquin ne se met à disposition que comme président, mais pas comme membre du comité central.

Le dîner est planifié pour 13 h 00.

2. Élection des scrutateurs

Georg Fromm, association régionale GR et Jeannette Frei, association régionale ZH, se mettent à disposition comme scrutateurs. L'élection se fait à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la 58^e assemblée des délégués du 25 octobre 2014 à Olten

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité sans lecture et sans demandes de modifications, puis adopté avec des remerciements à la rédactrice, Marijana Martic.

4. Rapport annuel 2014

Martin Staub remercie le bureau pour ce rapport annuel complet et réussi. Le rapport annuel est très informatif. Aucune question n'est posée relativement aux prestations.

4 857 jours de congés en Suisse et à l'étranger
3 051 cours semestriels et annuels
2 529 jours dans le cadre de week-ends de ressourcement
1 629 heures de consultation (consultations en ligne exclues)
370 heures de médiation
602 visites dans des points de rencontre
38 magazines / bulletins d'information

Ces chiffres sont également cités dans le rapport annuel.

Les participants prennent connaissance du rapport annuel et remercient Edith Loosli pour le travail accompli.

5. Bilan annuel 2014 et rapport des réviseurs

Josef Odermatt présente le bilan annuel et le rapport des réviseurs. Les chiffres ont déjà été publiés dans le rapport annuel du mois de juin. La réception du legs a

représenté un bel évènement. Josef Odermatt explique les chiffres. À la rubrique Prestations thématiques, on voit les provisions constituées pour la planification personnelle de l'avenir (PZP). Elles ont été formées parce que l'OFAS a refusé notre requête. Ce point est la cause du dépassement du budget. **Michel Jeanbourquin, association régionale VS**: Le bon résultat est dû à un legs. Il faut faire attention parce qu'un tel évènement n'arrive pas tous les ans. **Josef Odermatt** remercie pour cette remarque, il reviendra sur ce point à l'occasion du budget. **Pascale Egloff, association régionale ZH**: Pourquoi les plus-values de change réalisées ne sont-elles pas mentionnées comme résultat? **Josef Odermatt** part du principe que cela correspond à la transparence. **Pascale Egloff** ne le mentionnerait pas comme résultat si elles ne sont pas réalisées, simplement pour des raisons de sécurité. **Josef Odermatt** remercie pour cette remarque et voudrait savoir si cela doit également être appliqué aux pertes de change non réalisées. **Pascale Egloff** trouve qu'elles doivent être mentionnées. Ensuite, **Josef Odermatt** présente le rapport de révision dans lequel notre bilan annuel est jugé correct.

Décision: Le bilan annuel est approuvé avec 3 abstentions.

Rapports sur

6. a) l'utilisation des fonds de la fondation et
 - b) l'utilisation des legs
-

La demande relative à la transparence de l'utilisation des fonds de la fondation est un sujet ressortant de la conférence des présidents/présidentes. **Josef Odermatt** explique tout d'abord d'où vient notre argent et comment nous devons l'utiliser. Pour toutes les indications, il a pris l'année 2013 comme référence parce que le legs a été enregistré en 2014, ce qui fausse les résultats. 96% des fonds viennent de l'OFAS et de la fondation Cerebral. Josef Odermatt montre l'utilisation des fonds en se basant sur 10 blocs de prestations. Les coûts ont été répartis sur les différents blocs au moyen d'un calcul analytique des supports de coûts. L'utilisation des fonds de la fondation est démontrée sur un diagramme circulaire. Josef Odermatt se met ensuite à disposition pour répondre à d'éventuelles questions. La prochaine diapositive montre l'extrait de la convention avec la fondation relatif aux questions financières. Au moyen d'un exemple, Josef Odermatt montre comment le bilan tenant compte de l'utilisation du legs a été établi en 2014. Les conséquences devront être portées aux comptes de 2015. **Jeannette Frei** voudrait savoir ce qui justifie le report d'une année sur l'autre. D'après elle, cette fluctuation devrait être intégrée dans le bilan étant donné que c'était prévisible. Ces fortes fluctuations ne satisfont pas non plus **Josef Odermatt**. Il faut chercher la raison dans le fait que le bilan ne peut être établi qu'après la clôture des comptes. Si nous recevons les informations à temps, nous pouvons éviter ces fluctuations. **Corinne Meyer** demande pourquoi les 800 000.00 CHF sont encore mentionnés. **Josef Odermatt** déclare que la fondation a toujours mis le montant complet à notre disposition. En 2014, cette correction a été effectuée en raison du legs. **Corinne Meyer** fait remarquer que le montant de 800.000.00 CHF et les legs sont mentionnés dans le bilan 2014. **Sepp Odermatt** lui donne raison et souligne que cela a un impact sur l'année 2015 étant donné que le montant a été payé en 2014. **Marc Eichenberger** ajoute que le budget a été établi avant de savoir que des legs allaient être enregistrés. La procédure est correcte. **Josef Odermatt** propose d'étudier ces chiffres après l'assemblée. **Martin Staub** fait remarquer que le bilan et le budget sont toujours établis de manière différée. Il attire aussi l'attention sur le fait que, jusqu'à

présent, la fondation a toujours payé le montant complet de 800 000.00 CHF. Pour nous, c'est une garantie contre le déficit. Mais on ne s'en rend compte qu'après l'établissement du bilan. **Sabina Dollinger** trouve que trop peu d'argent coule dans les associations régionales. L'administration de l'association faîtière devrait essayer d'augmenter les sommes distribuées. **Josef Odermatt** rétorque que cette déclaration n'est pas tout à fait correcte. Dans les blocs de prestations, on voit que l'argent est donné aux bénéficiaires aussi de manière indirecte, donc aux associations régionales ou aux personnes handicapées des associations régionales. **Sabina Dollinger** trouve que les coûts administratifs doivent être baissés. **Martin Staub** rappelle que nous sommes une organisation faîtière, que nos fonds coulent dans les associations régionales et qu'il faut aussi tenir compte du travail administratif pour la transmission de l'argent. Toutefois, la requête est enregistrée. Il promet de garder un œil sur ce sujet. **Pascale Egloff** voudrait savoir quelle est la procédure formelle pour ces 193 000 CHF qui sont retenus sur le legs. Elle pense que cet argent devrait être distribué aux associations régionales. Elle voudrait savoir si ces dernières peuvent présenter une requête pour obtenir une partie de cet argent si elles ont un projet concret. **Josef Odermatt** confirme qu'il est possible de déposer une telle requête. Par conséquent, **Pascale Egloff** présente la requête qu'au moins la moitié de ces fonds soit mise à la disposition des associations régionales pour la réalisation de projets. **Marcel Kaiser** explique que nous sommes en train de tirer au clair, dans le cadre des sous-contrats, quelles prestations des associations régionales sont fournies directement aux handicapés. Cela nous montre ce qui, à l'avenir, sera disponible pour les prestations et les prestations directes. Le groupe de travail Sous-contrat discutera de cette thématique. L'élaboration est en cours dans les associations régionales. Des discussions ont lieu relativement au financement de prestations directes, les blocs de prestations sont mis en lumière. De même, nous discuterons à l'avenir de l'élaboration et/ou de l'adaptation de différents règlements. Nous sommes tributaires de l'aide des associations régionales.

7. Budget 2016

Josef Odermatt explique le budget qui a été envoyé avec l'invitation. Nous avons essayé de réduire les coûts. Notre proposition de budget pour l'année 2016 est de - 72 700.00 CHF. **Jeannette Frei** voudrait savoir où elle peut trouver de l'argent si, au niveau de la région, ils ont un projet qui n'est pas financé par l'intermédiaire du sous-contrat? **Josef Odermatt** explique que les prestations de la fondation sont définies, mais des demandes particulières peuvent être présentées à la fondation. **M. Harr** confirme que la convention entre la fondation et l'association est respectée par principe et que la fondation examine les demandes de toutes les associations. S'ils peuvent aider, ils le font toujours. Cela n'a rien à voir avec une fondation spéciale. **Jeannette Frei** souligne qu'ils continueront donc d'adresser leurs demandes à la fondation. Mais elle a toujours le sentiment que l'organisation faîtière garde trop d'argent de la fondation pour elle-même. La distribution doit être modifiée. **Martin Staub** donne des renseignements sur les 193 000.00 CHF. La demande et la requête selon lesquelles la moitié des 193 000.00 CHF devrait être mise à disposition pour des projets ont été enregistrées. Selon l'OFAS, nous n'avons pas le droit de constituer des provisions qui ne sont pas clairement définies. **Jeannette Frei** menace de rejeter le budget pour que toute la lumière puisse être faite. Selon elle, 50% du montant résiduel doivent être libérés pour des projets dans les régions et intégrés dans le budget. **Sabina Dollinger** précise que l'argent doit être affecté à un usage défini. Pour

terminer, **Cornelia Nater** présente une requête relative à la formation d'un groupe de travail sur l'utilisation des fonds. **Martin Staub** fait procéder à un vote relativement à la requête de Cornelia Nater.

Décision: La requête est acceptée par 19 voix avec 3 abstentions.

Madeleine Flüeler qui est parmi nous depuis 10 ans constate que des groupes de travail sont souvent formés, mais que les résultats qui en ressortent sont moyens. Elle trouve que c'est la tâche du comité central de présenter une proposition pour pouvoir éviter de telles discussions. **Marc Eichenberger** comprend bien Madeleine Flüeler. Il y a des malentendus, c'est clair. Le rôle du groupe de travail peut être de garantir que toutes les opérations soient mieux expliquées et communiquées. C'est pourquoi il trouve qu'il serait peut-être rentable de former un groupe de travail. **Michel Jeanbourquin** donne raison à Marc Eichenberger. Le rôle de ce groupe de travail doit seulement consister en la présentation de solutions. Pendant son activité en tant que président de l'association régionale du Valais, il n'y avait pas de groupe de travail qui pouvait présenter des solutions. Il constate que trop d'argent est dépensé pour des fonctionnalités. Il est persuadé que la fondation nous donnerait éventuellement plus d'argent si nous avions des projets intéressants pour les handicapés. **Martin Staub** promet que le comité central va s'occuper de cette affaire et élaborer une proposition intégrant les associations régionales. **René Derighetti** soutient Michel Jeanbourquin. Ce n'est pas pour le bilan qu'il faut un groupe de travail, mais pour les projets pour les personnes handicapées. **Fabien Barelli** dénonce le fait que le comité central n'arrive plus à faire des propositions. Maintenant, nous devons prendre une décision. Nous devons organiser quelque chose pour proposer des sujets / solutions concrets. **Marie Pochon** voudrait seulement dire qu'elle a voté contre le groupe de travail, qu'il existe déjà un groupe de travail Sous-contrat qui demande beaucoup d'énergie, de temps de travail etc. Cela ne se fait pas au bénéfice des personnes handicapées. Il existe une dynamique qui s'aggrave de plus en plus. Un nouveau groupe de travail génère de nombreux coûts. **Jeannette Frei** est membre de nombreux groupes de travail et les résultats ne sont pas mirobolants. Les compétences doivent être redéfinies. La présentation des contrats doit venir de l'organisation faïtière sous forme de contrats qui peuvent être signés. **Martin Staub** propose que la formation du groupe de travail soit laissée au comité central. Il met de l'ordre dans les votes et requêtes réalisés et fait procéder à un vote relativement à la requête de Pascale Egloff selon laquelle 50% des excédents des legs doivent être mis à disposition pour le financement direct de projets.

Décision: La requête est acceptée avec 31 voix pour, 3 voix contre et 6 abstentions.

Josef Odermatt informe que nous clôturons donc avec un résultat annuel de - 169 200.00 CHF.

Décision: Le budget 2016 corrigé est approuvé avec 32 voix pour, aucune voix contre et 6 abstentions.

Josef Odermatt et **Martin Staub** remercient les délégués pour leur soutien et leur confiance.

8. Révision des statuts

Martin Staub informe que, lors de la conférence des présidentes et présidents, un projet des statuts révisés a été distribué avec la demande de bien vouloir l'examiner et de le commenter. Aucune requête concrète n'a été déposée, mais nous avons reçu de nombreuses réponses. Une discussion de base a été demandée. Les statuts doivent être aussi être examinés du point de vue juridique. C'est pourquoi la révision des statuts nécessite plus de temps.

Pour cette révision des statuts, le comité central a présenté une requête concernant la formation d'un groupe de travail de 5 membres: parmi ceux-ci, deux seront germanophones, deux seront francophones/italophones et une personne viendra du comité central.

Décision: Cette requête est approuvée avec 2 abstentions.

Martin Staub demande si les régions linguistiques ont la possibilité de discuter des candidats pendant la pause de midi et de communiquer leurs noms après le repas. Si ce n'est pas possible, il demande que les personnes correspondantes soient communiquées à l'organisation faîtière d'ici le 30 novembre 2015. **Dominique Beuret** voudrait savoir si les souhaits de modification qui ont déjà été déposés peuvent être communiqués à ce groupe de travail. **Martin Staub** le confirme et souligne que les messages déjà reçus forment la base pour ce groupe de travail.

9. Élections

a) Réélection des membres sortants du comité central:

Josef Odermatt, Rolf Schuler et Daniela Vetsch

C'est à l'unanimité et sous les applaudissements que ces trois membres du comité central sont confirmés dans leurs fonctions.

b) Élection de nouveaux membres du comité central: candidature de Michel Jeanbourquin, association régionale du Valais rayée étant donné que Michel Jeanbourquin ne se présente qu'au poste de président.

c) Élection du président:

Deux candidats se mettent à disposition pour assurer les fonctions de président:

- **Michel Jeanbourquin**, proposition/requête de l'association régionale du Valais
- **Marcel Kaiser**, proposition/requête du comité central

Michel Jeanbourquin se présente brièvement et explique pourquoi il pose sa candidature. Il voudrait transmettre son expérience. Il voudrait améliorer la situation financière des associations régionales. Il voudrait améliorer la coopération avec la fondation. De plus, il pense que son réseau politique peut être très utile. **Corinne Meyer** voudrait savoir pourquoi il n'est pas candidat à l'élection au comité central.

Michel Jeanbourquin répond que ses 14 ans d'activité avec le comité central lui ont montré qu'il pourrait agir plus rapidement en tant que président. Il aimerait amener une modification.

Marcel Kaiser se présente aussi brièvement. Aujourd'hui, les discussions ont été nombreuses, beaucoup de choses vont aussi dans le bon sens. Il a accepté la mission du comité central d'accompagner le nouveau dirigeant et de mettre le nouveau sous-contrat en place. Il pense qu'il serait bon de poursuivre ce travail préliminaire. Il est possible que de nombreuses modifications interviennent dans l'organisation faîtière, il

désire les accompagner.

Martin Staub explique les réglementations électorales qui sont fixées dans l'article 24 des statuts: au premier tour, la majorité absolue doit être atteinte, tandis que la majorité relative suffit au second tour. Par principe, les élections ont lieu à main levée, mais il est possible d'exiger une élection à bulletins secrets. Le président demande que cette élection soit faite à bulletins secrets. La requête est acceptée.

Résultat du vote:

Résultat du premier tour: 40 bulletins de vote ont été déposés, majorité absolue 21, deux voix invalides.

Michel Jeanbourquin et **Marcel Kaiser** obtiennent chacun 19 voix. Un deuxième tour est nécessaire.

Résultat du deuxième tour: 41 bulletins ont été déposés, trois étaient blancs, un était invalide. Michel Jeanbourquin obtient 19 voix, Marcel Kaiser 18. Michel Jeanbourquin est donc élu au poste de nouveau président.

Martin Staub félicite Michel Jeanbourquin pour son élection et lui rappelle qu'il sera mesuré à l'aulne de ce qu'il a promis.

Michel Jeanbourquin remercie tous ceux qui l'ont élu. Malheureusement, le dépouillement des votes n'a révélé qu'une voix de différence. Il existe deux parties dans cette association. L'objectif n'est pas de révolutionner, mais d'améliorer la coopération avec la fondation et les associations régionales. Il espère que Marcel Kaiser restera et qu'ils pourront fournir un bon travail commun et qu'il pourra profiter de lui. Il demande au comité central de lui apporter son soutien dans le cadre de son travail. **Marcel Kaiser** n'a pas été élu, mais il n'a pas été destitué de ses fonctions. Il promet de ne pas démissionner dans un premier temps. Le travail qu'il fournit au sein du comité central – il ne le fait pas pour lui-même, mais pour les personnes handicapées des associations régionales.

Martin Staub remercie Michel Jeanbourquin et Marcel Kaiser et présente ses vœux de succès à Michel Jeanbourquin.

Michel Jeanbourquin demande si, dans les associations régionales, il existe des membres qui désirent travailler au sein du comité central étant donné que le nombre de membres autorisé est de 9.

10. Départs

a) **Cornelia Nater, membre du comité central**

Martin Staub remercie Cornelia Nater pour son travail au sein du comité central. Elle désire vivre de manière autonome. Elle est très économe pour pouvoir voyager et peindre. De plus, elle est engagée dans le secteur du théâtre et de la danse. Cornelia Nater est aussi très active dans le domaine de la politique sociale. Elle a réussi à imposer beaucoup de choses, par ex., grâce à elle, il existe maintenant des rampes et des trottoirs abaissés à Berne. Elle reçoit un bon qui lui permettra d'acheter de la peinture et des livres ainsi qu'une pèlerine pour personnes en fauteuil roulant.

b) **Martin Staub, président**

Yvonne Hämmig remercie Martin Staub pour son travail. Il doit dérouler une corde de grimpeur à laquelle les étapes de sa carrière sont suspendues. Yvonne Hämmig explique les différentes stations. Entre la première et la deuxième étape, il y a des

nœuds qu'il doit dénouer. À la fin, Martin Staub trouve «l'ivresse des sommets» bien méritée. Martin Staub remercie pour cette attention.

11. Programme de l'année 2016

Le programme de l'année a été envoyé avec l'invitation. Il a encore été procédé à des adaptations. Un programme tenant compte de ces adaptations a été distribué aujourd'hui.

12. Points divers

Lieu et date de l'assemblée des délégués 2016

La prochaine assemblée des délégués aura lieu le 22.10.2016 à l'hôtel Arte à Olten.

Madeleine Flüeler met des listes de signature pour le référendum sur la LPMA à disposition.

Elle parle aussi d'un sujet intéressant se rapportant à la trisomie 21 qui a été diffusé au cours de l'émission «10VOR10». On peut la voir maintenant sur Internet.

Dominique Beuret souhaite que les changements intervenant au niveau des membres des différentes associations régionales soient communiqués. Ce serait important pour lui. De plus, le travail de relations publiques doit être coordonné. Relativement à l'assemblée des délégués d'aujourd'hui, il critique que la présentation PowerPoint qui, d'autre part, est excellente, ait été dotée d'une police de caractères trop petite. Pour la prochaine fois, il suggère de l'envoyer au préalable par e-mail à tous les participants.

Georg Fromm attire l'attention sur le fait que, dans les Grisons, une fusion avec «insieme» aura lieu le 1^{er} janvier 2016. Tous les membres du comité central démissionnent. Un nouveau comité central doit être élu.

À la fin, le film «Shake it off 4 PC» est présenté. Il a été réalisé par Handicapable et l'association régionale du canton de Vaud.

Martin Staub remercie les personnes présentes pour leur participation et clôt la partie officielle de l'assemblée des délégués à 13 heures 22.

Le Président

Le rédacteur du procès-verbal



Martin Staub
Soleure, le 26 octobre 2015



Beatrix Huguenin Brunner